

Le Conseil d'Etat renforce sa politique climatique

Conférence de presse

28 juin 2023 - Lausanne

Conseil d'Etat in Corpore





Christelle Luisier Brodard
Présidente du Conseil d'Etat
Département des institutions, du territoire et du sport
DITS

La politique climatique au cœur du Programme de législature 2022-2027



AXE 2 Durabilité et climat

AGIR À LA HAUTEUR DES ENJEUX PLANÉTAIRES

PLAN CLIMAT CANTONAL

Lutter contre le dérèglement climatique et s'adapter à ses impacts

PARTENARIATS

Renforcer les partenariats et les soutiens aux acteurs du territoire afin d'assurer le déploiement coordonné de mesures en faveur de la durabilité

EXEMPLARITÉ

Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de climat et de durabilité et atteindre le zéro net d'ici à 2040 en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour les activités de l'administration cantonale

PLAN CLIMAT CANTONAL

Réviser et moderniser les bases légales pour accélérer la transition vers une société bas carbone



Du Plan climat vaudois (PCV) à de nouvelles obligations légales et constitutionnelles



Depuis 2020 et l'adoption du Plan climat

- Mesures d'impulsion : dix décrets (170 millions) validés par le Grand Conseil et en cours de mise en œuvre
- Entre 2020 et 2023: des engagements contribuant à l'atteinte des objectifs climatiques pour un montant de l'ordre d'un milliard

Nouvelles obligations légales et constitutionnelles

- Double oui le 18 juin (Loi fédérale sur le climat et l'innovation et nouvelles dispositions dans la constitution vaudoise)
- Soutien du peuple aux politiques menées et confirmation des objectifs du Conseil d'Etat (neutralité carbone en 2050)





Vassilis Venizelos
Conseiller d'Etat
Département de la jeunesse, de l'environnement
et de la sécurité DJES



La nécessité d'une accélération

- Le Plan climat vaudois 2020 (PCV-20) a initié une **dynamique qui doit être renforcée** pour atteindre l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de **-50 à -60% d'ici 2030** et le zéro émission nette d'ici à 2050.
- Un audit de l'EPFL des principales mesures annoncées dans le PCV-20 table sur une baisse de - 8 % des émissions d'ici à 2030... ou -14% sur la logique d'un scénario de continuité.

PCV-24 : Mesures emblématiques

Un paquet de 209 millions d'investissements ...

- Accélérer la réduction des émissions
- Accroître les capacités d'adaptation et de résilience du territoire
- Renforcer l'exemplarité de l'Etat

... pour un passage à l'action rapide

- Le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil les demandes de crédit (EMPDs), accompagnées d'informations détaillées sur les projets, durant le premier semestre 2024 au plus tard.



Mesures emblématiques du Plan climat 2024

Christelle Luisier Brodard

Présidente du Conseil d'Etat

Département des institutions, du territoire et du sport

DITS



Se doter d'une loi-cadre durabilité et climat et réviser la LATC

Loi-cadre durabilité et climat

- Assurer la prise en compte transversale et systématique des enjeux de durabilité et de climat dans les activités de l'Etat
- Mettre en œuvre les nouvelles dispositions fédérales et cantonales votées le 18 juin

Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

- Faciliter et accélérer les procédures pour les projets contribuant à l'atteinte des objectifs climatiques
- Lutter contre les îlots de chaleur

Renforcer l'accompagnement des communes

Nouvelle obligation constitutionnelle pour les communes : se doter de plan d'actions

Constat: l'accompagnement différencié fonctionne

- 68 Communes PECC ; 31 Communes Cité de l'énergie

L'accompagnement renforcé visera la continuité, tout en répondant aux nouveaux besoins identifiés

- Focus sur le soutien à **la mise en œuvre** des actions concrètes
- Mise à disposition d'outils ou d'aides pratiques (y.c. sets d'indicateurs)
- Renforcement de la mutualisation et des réseaux pour plus d'efficacité

Le renforcement débute dès à présent: augmentation subvention PECC



Mesures emblématiques du Plan climat 2024

Vassilis Venizelos

Conseiller d'Etat

Département de la jeunesse, de l'environnement
et de la sécurité DJES



Climat et biodiversité: un cercle vertueux

*Climat et biodiversité sont les deux faces d'une même médaille.
Préserver et renforcer la biodiversité, c'est augmenter notre
résilience climatique et contribuer à l'objectif zéro émission nette.*

Protéger la biodiversité par la mise en œuvre de l'infrastructure écologique

- Protection et renforcement de la qualité des biotopes
- Renaturation et revitalisation des habitats, notamment en zone agricole
- Corridors à faune



Ressources et milieux naturels

L'action de l'Etat doit prendre en compte la finitude des ressources naturelles, alors qu'elles jouent un rôle central pour l'adaptation aux changements climatiques. Particulièrement fragiles, l'eau et les sols doivent être protégés et utilisés de façon raisonnée.

Des mesures d'adaptation pour les systèmes naturels et humains

→ Gestion intégrée de l'eau

- Plan protection de la qualité des eaux
- Plan de l'utilisation des eaux

→ Plan d'action sols

- Prise en compte du sol dans la planification territoriale
- Protection des sols
- Restauration des sols dégradés



Economie circulaire des matériaux

L'extraction et la transformation des ressources naturelles sont à l'origine de la moitié des émissions mondiales de GES. Il s'agit d'orienter les acteurs et les investissements vers les filières favorables au déploiement de l'économie circulaire.

Favoriser le réemploi des matériaux et les matériaux durables dans la construction, en accompagnant les acteurs du secteur

- Réduire notre dépendance au ciment (~8% des GES territoriales)
- Réutiliser, réparer et recycler les matériaux et produits existants
- Encourager l'utilisation des matériaux durables comme le bois ou la terre crue



Mesures emblématiques du Plan climat 2024

Rebecca Ruiz

Conseillère d'Etat

Département de la santé et de l'action sociale DSAS



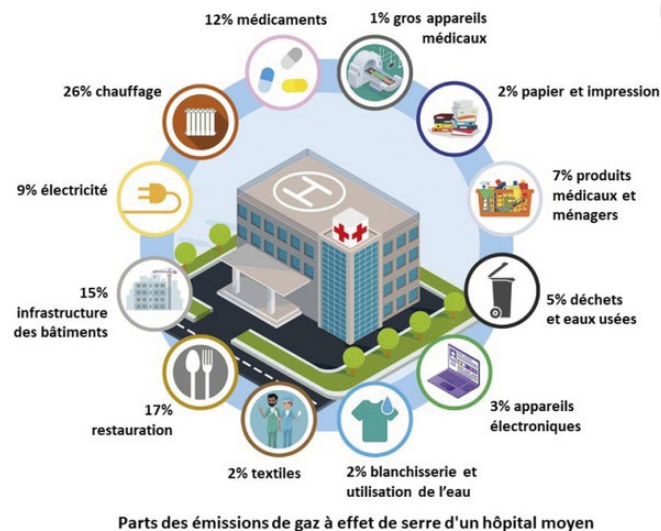
Soutenir la rénovation énergétique des établissements sociaux-sanitaires

- Le parc immobilier des institutions parapubliques subventionnées par le DSAS se monte à quelque 400 bâtiments (EMS, ESE, EPSM)
- C'est notamment via la rénovation de ces bâtiments que le DSAS peut jouer un rôle important pour le climat, en améliorant leur efficacité énergétique
- Le CHUV, service de l'Etat, est propriétaire de 160 bâtiments sur 6 sites
- Sa mesure emblématique: nouveau système de chauffage à distance à Cery
- Gain: 93% d'émission de CO2 en moins qu'avec le système actuel, fonctionnant au mazout



Renforcer la réduction des émissions du système socio-sanitaire vaudois (projets innovatifs)

- Le secteur de la santé est responsable d'environ 5% des émissions de GES en Suisse
- Une première action a consisté à mandater une entreprise spécialisée pour identifier les différentes activités par exemple d'un hôpital et chiffrer pour chacune les émissions
- Un calculateur sera ensuite élaboré et permettra à chaque établissement de calculer son empreinte carbone. Des pistes d'action concrètes leur seront proposées
- Des projets pilotes seront ensuite financés par le Canton pour mettre sur pied des mesures aussi efficaces que possible pour réduire ces émissions





Mesures emblématiques du Plan climat 2024

Isabelle Moret

Conseillère d'Etat

Département de l'économie, de l'innovation,
de l'emploi et du patrimoine DEIEP

Favoriser la transition énergétique par l'exemplarité et les programmes d'insertion

Atteindre l'autonomie électrique en 2035 pour les bâtiments de l'Etat

- Équiper les toitures et façades de l'ACV en panneaux photovoltaïques
- Réduire les consommations par des assainissements énergétiques

Développer des programmes de formation et d'insertion dans le domaine de la transition énergétique

- Mise en place d'un groupe de travail interdépartemental
- Elaboration d'un outil de veille dédié aux secteurs des hautes technologies (énergie et environnement)



Positionner le Canton comme un pôle de croissance durable

- **Faciliter la transition des entreprises vers une croissance durable**
 - Sensibiliser aux enjeux et promouvoir les meilleures pratiques notamment par le biais de la nouvelle plateforme Viva
- **Soutenir financièrement par la mise à disposition de fonds**
 - 50 mio à l'innovation pour développer les pôles de compétence
 - 25 mio pour l'économie durable
 - 50 mio au développement d'une infrastructure touristique durable



Mesures emblématiques du Plan climat 2024

Nuria Gorrite

Conseillère d'Etat

Département de la culture, des infrastructures
et des ressources humaines DCIRH



Favoriser un report du transport de marchandises de la route au rail

Objectif

- Encourager les entreprises vaudoises à transporter leurs marchandises par le rail plutôt que par la route et ainsi diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par cette activité, actuellement responsable de 6% des émissions de GES dans le canton.

Mesures

- Soutien à des projets pilotes, à la réalisation d'infrastructures ferroviaires privées, au renforcement d'échanges public-privé, ou encore à la planification logistique.
- Soutien aux MBC destiné à l'acquisition de matériel roulant pour le transport de matériaux de construction (gravier et remblai)



Développer des facilités tarifaires pour favoriser l'accès à une mobilité durable et soutenir le pouvoir d'achat

Objectif

- Favoriser le report modal en facilitant l'accès de la population vaudoise à une mobilité durable, conformément aux objectifs définis par le Plan climat, et soutenir le pouvoir d'achat.

Mesure

- Courant 2025, réduction d'un montant équivalent à 50% d'un abonnement Mobilis 2 zones pour les jeunes jusqu'à 25 ans et pour les personnes de 65 ans et plus.



Mesures emblématiques du Plan climat 2024

Valérie Dittli

Conseillère d'Etat

Département des finances et de l'agriculture DFA



Renforcer l'autonomie en ressources nécessaires à la production agricole

Développer l'autonomie agricole pour :

- assurer la fonction primaire de production de denrées alimentaires
- réduire la dépendance aux ressources externes (eau, intrants, fourrages, énergies)
- maintenir et développer des filières de production locales et de proximité

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre en :

- réduisant l'emploi des engrais minéraux et valorisant les engrais de ferme,
- substituant les énergies fossiles par la production d'énergies renouvelables

Cette mesure s'inscrit notamment dans l'AXE 1 du Programme de législature et son action 1.8.



Accompagner l'agriculture face aux changements climatiques

Renforcer les mesures initiées dans le PCV-1 en:

- poursuivant la promotion des mesures améliorant la fertilité des sols
- développant des mesures d'adaptation (sécheresse, intempéries)
- soutenant des mesures innovantes émanant de la pratique

Cette mesure s'inscrit notamment dans l'AXE 2 du Programme de législature et son action 2.11.



Promouvoir une restauration collective durable et saine

Créer une stratégie multidimensionnelle intégrant tous les secteurs pour:

- réduire l'impact climatique de l'alimentation
- diminuer le gaspillage alimentaire et les déchets
- promouvoir de l'agriculture locale et les produits vaudois

Cette mesure s'inscrit dans l'AXE 2 du Programme de législature (action 2.12) et est partagée avec le DEF.



Mesures emblématiques du Plan climat 2024

Frédéric Borloz

Conseiller d'Etat

Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle

DEF



Exemplarité des écoles vis-à-vis des objectifs du Plan climat

- Stratégie de restauration collective durable: accompagnement des communes pour les restaurants de l'enseignement obligatoire, participation des antennes COFOP, programme de sensibilisation à l'alimentation et l'agriculture durable dans les écoles
- Soutenir la rénovation durable des bâtiments communaux et des écoles: mécanismes de financement et renforcement des ressources internes





Engagement des Hautes écoles en faveur du Plan climat

De par leur offre de formation et la gestion de leur campus, les Hautes écoles vaudoises participent pleinement aux axes du Plan climat

- Rénovation de l'enveloppe thermique de l'Amphipôle à l'UNIL permettant également le raccordement à la future centrale de chauffe utilisant l'eau du lac





Christelle Luisier Brodard
Présidente du Conseil d'Etat
Département des institutions, du territoire et du sport
DITS

Politique climatique : futurs déploiements

Renforcer les conditions-cadres

- Donner un signal clair pour accélérer la transition
- Trouver le bon équilibre entre sensibilisation et contraintes
- Tenir compte des capacités économiques et de l'acceptabilité sociale

Chantiers majeurs de la législature

Loi-cadre durabilité et climat

Loi vaudoise sur l'Energie (LVLEne)

Loi sur les routes (LRou)

Loi sur la gestion des déchets (LGD)

5^e révision du PDCn

LATC (accélération des procédures)





Politique climatique : futurs déploiements

Mesures du PL 2022-2027 contribuant à l'atteinte des objectifs

- Point de convergence de nombreuses politiques publiques
- Investissements «climatiques» planifiés sur la législature : **1.8 milliard**

Plan climat 2024 (PCV-24)

- Intégration des mesures emblématiques au sein d'un catalogue plus large
- Consolidation des objectifs et du dispositif de documentation
- Adoption planifiée au printemps 2024, après une consultation externe

Politique de durabilité et politique climatique

Organisation et pilotage

Création de l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC)
Pour renforcer les synergies et accélérer la concrétisation

Trois missions principales:

1. Coordonner les politiques climatiques et de durabilité
2. Fournir une expertise aux départements et services
3. Accompagner les partenaires de l'Etat

Transfert du SG-DITS au SG-DFA le 1^{er} juillet 2023

Le Conseil d'Etat renforce sa politique climatique

Conférence de presse

28 juin 2023 - Lausanne

Conseil d'Etat in Corpore

